Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1A_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1A_092026-DE

Q. n° 1A – AIDE A L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL

Créée le 1er septembre 2016 par Emmanuelle GUFFROY, la SARL Les Cocottes est un commerce de proximité situé au 13 rue Jeanne d'Harcourt à Albert. Spécialisée dans la vente au détail de vaisselle et d'articles de décoration, l'enseigne propose une sélection d'objets destinés à l'équipement et à l'embellissement de la maison. Dans une démarche de modernisation et d'amélioration des conditions d'accueil de sa clientèle, la gérante souhaite engager des travaux de rénovation de son magasin.
Le montant de l'investissement pour l'aménagement intérieur du local commercial s'élève à 49 754€ HT.
Dans le cadre des nouvelles aides de la Communauté de communes, en lien avec le SRDEII et la convention signée avec la Région Hauts-de-France, la SARL Les Cocottes peut bénéficier de l'aide à l'aménagement d'un local commercial.
La subvention est fixée à 40% des dépenses éligibles HT pour les investissements compris entre 2 000€ HT et 5 000€ HT.
Le montant de la subvention pour la SARL Les Cocottes est fixé à 2 000€.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2024 concernant la participation de la Communauté de communes au financement des aides aux entreprises,
Vu la demande de subvention de la SARL Les Cocottes reçue le 07 mai 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'aménagement d'un local commercial de 2 000€ à la SARL Les Cocottes,
- approuve la convention à intervenir avec la SARL Les Cocottes telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1B_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1B_092026-DE

Q. n° 1B – AIDE A L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF POUR LES TPE

La SARL Aux 3 Épis du Coquelicot, exploitant la boulangerie « Maison Désert », est située au 16 rue Carnot à Albert. Créée le 9 mars 2011, elle est dirigée par M. Emmanuel DESERT, l'un de ses trois gérants.
Dans le cadre de son développement, M. DESERT souhaite investir dans une chambre froide de longue conservation. Cet équipement permettra d'améliorer l'organisation de la production, d'optimiser le stockage des produits et d'accompagner durablement la croissance de l'activité.
Le montant global de l'équipement est de 19 858€ HT.
Dans le cadre des nouvelles aides de la Communauté de communes, en lien avec le SRDEII et la convention signée avec la Région Hauts-de-France, la SARL Aux 3 épis du Coquelicot peut bénéficier de l'aide à l'investissement productif pour les TPE.
La subvention est fixée à 15% des dépenses éligibles HT pour les investissements compris entre 10 000€ HT et 30 000€ HT.
Le montant de la subvention pour la SARL Aux 3 épis du Coquelicot peut ainsi être fixé à 2 978.70€.

C'est pourquoi,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2024 concernant la participation de la Communauté de communes au financement des aides aux entreprises,
Vu la demande de subvention de la SARL Aux 3 épis du Coquelicot reçue le 16 juillet 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'investissement productif pour les TPE de 2 978.70€ à la SARL Aux 3 épis du Coquelicot,
- approuve la convention à intervenir avec la SARL Aux 3 épis du Coquelicot telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1C_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1C_092026-DE

Q. n° 1C – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SARL AB-SOLU – SC

La SARL AB-SOLU créée le 25 mars 2021 par Adrien LABOUREUR et Benjamin CARON a été hébergée au Hub de Méaulte pendant 2 ans en pépinière puis 3 ans en hôtel d'entreprises. Spécialisée dans le traitement et le tri des déchets, elle emploie actuellement 10 salariés en CDI. Elle intègre 3 pôles d'expertise : ingénierie et bureau d'études, distributeur machines et ensemblier intégrateur.
Dans le cadre de son développement, l'entreprise a construit un bâtiment à Albert dans la zone d'activité Potez, destiné à héberger ses activités croissantes. Ce projet, porté par la SCI SOPHOS dont Messieurs LABOUREUR et CARON sont également les gérants, répond aux valeurs qu'elle porte notamment environnementales et s'inscrit dans le développement de l'éco système local qui a vu naître l'entreprise.
Le coût de la construction est estimé à 891 769,09€ HT.
Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les TPE prévoit un taux de subvention de 10% des investissements HT, plafonné à 20 000€ d'aide pour la construction, pour des entreprises de moins de 250 salariés.
Une aide supplémentaire de 10 000€ peut être attribuée pour l'implantation d'une entreprise innovante et apportant une plus-value au territoire et à l'éco système industriel local.
C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
Vu la demande d'autorisation de commencement anticipé présentée le 21 octobre 2024 par la SARL,
Vu l'accord de commencement anticipé de l'opération octroyée à compter du 21 octobre 2024 par la Communauté de communes,
Vu la demande de subvention présentée le 22 mai 2026 par la SARL,
Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction le 7 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 9 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide à l'immobilier d'entreprises de 20 000€ pour le projet décrit ci-dessus, à la SCI SOPHOS et une aide supplémentaire de 10 000€ à la SARL AB-SOLU en tant qu'entreprise innovante du territoire ;
- approuve la convention à intervenir avec la SCI SOPHOS et la SARL AB-SOLU telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1D_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1D_092026-DE

Q. n° 1D – OUVERTURE D'UNE AUTO-ECOLE « BIP BIP P… L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 3 MARS 2026

L'activité principale de la SAS est la formation au permis B, elle projette de diversifier son offre avec la mise en place des permis A, du BSR et du permis poids lourd.
La SAS initialement installée au 19 rue Jean Guyon à Albert a déménagé début août au 41 rue Jeanne d'Harcourt en lieu et place de l'ancienne agence immobilière « Guy Hocquet.
Une 1ère demande d'aide au loyer a fait l'objet d'une délibération. Toutefois le gérant, Monsieur Hubert, a fait la demande de ne pas bénéficier de cette aide afin de mettre à jour les éléments du dossier suite au changement d'adresse.
En conséquence, la présente délibération annule et remplace celle du 3 mars 2026 afin d'adapter la convention.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 3 000€ et celui de la 2ème année à 1 800€.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
Vu la demande de subvention de la SAS « Bip Bip Permis » reçue le 25 juillet 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 juillet 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- rapporte la délibération du 3 mars 2026
- accorde une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 3 000€ pour la 1ère année et de 1 800€ pour la 2ème année, à la SAS « Bip Bip Permis »,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS Bip Bip permis telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1E_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1E_092026-DE

Q. n° 1E – REPRISE DU SALON DE COIFFURE « VOG » A ALBERT AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

Mme DELAPORTE a créé son entreprise individuelle « EI DELAPORTE Salomé » le 15 juillet 2026 et a repris le salon de coiffure mixte « VOG », situé 21 rue de Birmingham à Albert.
Cette reprise s'inscrit dans la continuité d'une entreprise familiale, puisque Mme DELAPORTE a acquis le fonds de commerce appartenant à sa mère, qui poursuivra son activité au sein du salon en tant que salariée. L'entreprise compte aujourd'hui deux salariés en CDI ainsi qu'un apprenti, permettant d'assurer la continuité et le développement de l'activité.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 2 646€ et celui de la 2ème année à 1 587.60€.

C'est pourquoi,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
Vu la demande de subvention de l'EI DELAPORTE Salomé reçue le 27 avril 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 2 646€ pour la 1ère année et de 1 587.60€ pour la 2ème année, à l'EI DELAPORTE Salomé,
- approuve la convention à intervenir avec l'EI DELAPORTE Salomé telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1F_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1F_092026-DE

Q. n° 1F – REPRISE DU BAR BRASSERIE « LE BAR DES ÎLES » – DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

Mme Aurore Bouffette a créé la SARL CLEMSELA le 7 janvier 2026 afin de reprendre la gestion du Bar des Îles à Curlu où elle a régulièrement organisé des événements lorsque l'établissement était exploité par les anciens gérants. À travers cette reprise, Mme Bouffette souhaite faire du Bar des Îles un véritable lieu de vie pour la commune. Elle y propose une restauration traditionnelle, organise régulièrement des soirées à thème et met également à disposition des habitants un service de dépôt de pain ainsi qu'un espace de petite épicerie, contribuant ainsi au maintien d'un commerce de proximité au sein du territoire.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 3 000€ et celui de la 2ème année à 1 800€.

C'est pourquoi,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
Vu la demande de subvention de la SARL CLEMSELA reçue le 17 mars 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 3 000€ pour la 1ère année et de 1 800€ pour la 2ème année, à la SARL CLEMSELA,
- approuve la convention à intervenir avec la SARL CLEMSELA telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1G_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL1G_092026-DE

Q. n° 1G – OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DE PRÊT A PORTER E[illegible] « M' & VOUS » AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

Mesdames Marine DENIS et Mélina DELATTE, toutes deux résidentes du territoire du Pays du Coquelicot, ont créé la SAS M'& Vous le 9 mai 2026 et ont ouvert leur boutique du même nom le 4 juillet à Albert, 21A avenue Georges Clemenceau.
Leur établissement propose un concept dédié au bien-être, à la beauté et au conseil en image, en associant une boutique de prêt-à-porter féminin à un spa privatif.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 1 323.30€ et celui de la 2ème année à 793.98€.

C'est pourquoi,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
Vu la demande de subvention de la SAS « M'& Vous » reçue le 15 juin 2026,
Vu l'avis favorable du comité d'attribution des aides du 07 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 09 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 1 323.30€ pour la 1ère année et de 793.98€ pour la 2ème année, à la SAS « M'& Vous »,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS « M'& Vous » telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL2_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL2_092026-DE

Q. n° 2 – CO FINANCEMENT POSTE DE MANAGER DE COMMERCE

Un dispositif de cofinancement de postes de managers de commerce, assuré par la Banque des Territoires, est actuellement ouvert afin de soutenir les collectivités dans la structuration de cette fonction.
Une enveloppe de 20 millions d'euros permettra d'accompagner environ 500 postes. Le soutien peut atteindre 20 000 euros par an pendant deux ans et peut concerner aussi bien le recrutement de nouveaux managers que la pérennisation de postes existants.
Le dispositif est accessible sans condition de taille de collectivité ni d'appartenance à un programme spécifique. Les missions du manager doivent porter sur la redynamisation commerciale des centres villes et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
Afin de consolider l'attractivité économique de notre territoire et d'amplifier sa vitalité commerciale, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot se propose de doter son service développement économique d'un manager dédié au commerce. Cette initiative, déterminante pour structurer et dynamiser notre tissu local, s'inscrit dans une démarche visant à soutenir les acteurs économiques et à renforcer l'équilibre de notre bassin de vie.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » le 09/09/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président ou son représentant à signer la demande de co financement pour le poste de manager de commerce et tous les actes, avenants et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL3_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 72
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL3_092026-DE

Q. n° 3 – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ENTRE LA CCPP ET LA ZAC DU COQUELICOT AVEC LE GROUPE LAROCHE

Le groupe Laroche est spécialisé dans des domaines à forte valeur ajoutée avec des compétences articulées autour de l'ingénierie de production, l'usinage complexe et l'assemblage d'aérostructures.
Au vu de l'essor significatif du secteur aéronautique, le groupe Laroche, envisage l'acquisition d'une parcelle de 4 523 m² en vue d'une évolution du bâtiment existant d'environ 1 000 m² ainsi que des parkings supplémentaires. Cette opération, portant sur une partie de la parcelle ZP0107, s'accompagnera d'une division parcellaire et d'un bornage.
Au vu de l'estimation des Domaines, il est proposé de fixer le prix de vente à 20€ HT/m² et de signer une promesse unilatérale de vente avec le groupe Laroche.

C'est pourquoi,
Vu la confirmation écrite du groupe Laroche relative au projet de développement, reçue le 24/07/2026,
Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale du 18/05/2026,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » le 09/09/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la vente au groupe Laroche, ou toute autre société acquéreur pour le projet de développement de l'entreprise, d'un terrain d'une superficie d'environ 4 523 m² au prix de 20€ HT/m², tel que précisé ci-dessus,
- approuve le projet de promesse unilatérale de vente correspondant, tel qu'annexé,
- confie la vente à Maître PALOT-LORY, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires, poursuivre et finaliser les discussions relatives aux conditions suspensives en vue de rendre la vente parfaite entre les parties, et signer tous les actes, avenants et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL4_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL4_092026-DE

Q. n° 4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE RACCORDEMENT EN SOUTIRAGE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE AVEC ENEDIS

En 2022, la Communauté de communes a lancé une étude de programmation visant à aménager les accès et les voies de desserte des fonciers de la ZAC du Coquelicot, tout en évaluant les besoins électriques des futurs investisseurs. Cette démarche, menée en collaboration avec Enedis, a abouti à la signature d'une Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC).
Suite aux projets récents d'Airbus et du Supercalculateur, les infrastructures électriques existantes sont désormais saturées. Il devient donc indispensable de renforcer le poste source d'Albert pour préserver notre attractivité économique et répondre à la demande croissante des entreprises souhaitant s'implanter sur notre territoire.
Pour y parvenir, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot doit engager des travaux déterminants pour notre développement. Ceux-ci permettront de sécuriser l'accueil de nouvelles activités et de consolider la dynamique économique locale. Concrètement, ces aménagements incluent :

- l'alimentation de la ZAC de l'Aéropôle avec une puissance de 21 MVA ;
- la pose de transformateurs sur la zone d'activités ;
- les travaux de raccordement en très haute tension avec RTE ;
- la pose de câbles associés.

En validant ces investissements, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot se dote d'une capacité électrique stratégique de 21 MW déterminante pour attirer de nouvelles entreprises et soutenir notre économie.
Le coût estimatif de ces travaux se répartit comme suit :

- Tranche 1 (ENEDIS et RTE) : 844 898 € – Mise en service prévue en 2029 ;
- Tranche 2 : 89 331 € – Mise en service prévue en 2030 ;
- Tranche 3 : entre 520 323 € et 903 996 €, selon que les travaux soient mutualisés ou non. Les coûts de cette tranche seront pris en charge par les entreprises s'installant sur les différents lots. Mise en service prévue en 2031.

C'est pourquoi,
Vu la convention transmise par ENEDIS le 4/09/2026
Vu l'avis favorable de la commission «développement territorial» le 09/09/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS, et tous les actes, avenants et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget des exercices à venir

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL5_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL5_092026-DE

Q. n° 5 – INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Dans le cadre de sa compétence logement et cadre de vie et de son PLUi valant PLH, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot encourage l'amélioration de la rénovation des logements de son territoire.
La loi de finances pour 2026 unifie la fiscalité sur les logements vacants. A compter du 1er janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), prévue au sein de l'article 1406 bis du Code général des impôts, s'applique sur l'ensemble du territoire, dans les communes qui présente un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements mais également dans les zones non marqués par ce déséquilibre.
Au 1er janvier 2026, environ 9% des logements du territoire sont déclarés vacants sur le territoire du Pays du Coquelicot auprès des services fiscaux. L'instauration de cette taxation n'a pas pour objectif de pénaliser les propriétaires confrontés à des difficultés (succession, travaux lourds, procédures judiciaires), mais d'inciter les propriétaires de logements vacants depuis plusieurs années à s'engager sur une démarche de remise sur le marché de leurs biens.
L'instauration de cette taxation vise ainsi à remobiliser un parc de logements existant mais inexploité, à lutter contre la dégradation du bâti (apparition de désordres techniques à proximité d'habitations, risques pour la sécurité et la salubrité….) et à limiter l'étalement urbain (limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et optimiser les réseaux publics déjà en place).
La taxe sur la vacance des locaux d'habitation est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition depuis au moins deux années dans les zones non marqués par ce déséquilibre de logements.
Sont exclus du champ de la taxe les logements occupés plus de quatre-vingt-dix jours consécutifs au cours de la période de référence, ceux dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable, ainsi que les logements relevant du domaine public ou détenus par certains organismes de logement social.
L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement. La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance prise en compte.
Le contrôle, le recouvrement, le contentieux, les garanties et les sanctions de la taxe sont régis comme en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties.
La délibération prise par l'établissement public de coopération intercommunale n'est pas applicable sur le territoire de ses communes membres ayant institué la taxe.
Les dégrèvements résultant d'une imposition erronée au titre de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sont à la charge de la Communauté de communes.

C'est pourquoi,
Vu les compétences de la Communauté de communes et sa politique locale en matière d'habitat,
Vu le Code Geral des Impôts et notamment les articles 1406 bis et 1639A ;
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 9 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'instaurer, à compter des impositions établies au titre de l'année 2027, la taxe sur la vacance des logements d'habitation sur le territoire de ses communes membres n'ayant pas institué la taxe ;
- précise que le taux de la taxe sur la vacance des logements fera l'objet d'une délibération prise en 2027 dans le cadre du vote des taux de fiscalité directe locale, prévue dans les conditions prévues à l'article 1639 A du code général des impôts ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,
FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL6_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL6_092026-DE

Q. n° 6 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME "OUACHETERLOCAL.FR"

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite renforcer la visibilité des producteurs locaux et des circuits courts sur son territoire. Dans ce cadre, elle souhaite s'associer à la plateforme régionale www.ouacheterlocal.fr, un outil de géolocalisation des producteurs et points de vente en circuit-court des Hauts-de-France, financé par la Région Hauts-de-France et animé par la Chambre d'Agriculture de la Somme et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. L'outil permettra également de mutualiser les efforts de communication et d'offrir aux habitants un outil numérique pratique et actualisé.
Ce partenariat s'inscrit dans la démarche collaborative engagée en janvier 2026 pour faire émerger un Projet Alimentaire Territorial (PAT) via la réalisation d'une étude de transition agricole et agroalimentaire et l'animation d'un Groupe Opérationnel composés de plusieurs acteurs territoriaux.
La convention de partenariat pour l'usage de la plateforme www.ouacheterlocal.fr ne prévoit aucune contrepartie financière, mais un engagement de chaque partie à :

- Pour la CCPC : alimenter et actualiser les données saisies, promouvoir l'outil ;
- Pour la Chambre d'Agriculture de la Somme et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais : mettre à disposition des supports de communication, assurer la maintenance et la pérennité de l'outil, assurer la communication à l'échelle régionale.

C'est pourquoi,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2025 définissant la réalisation d'une étude de transition agricole et agroalimentaire ;
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 9 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, la Chambre d'Agriculture de la Somme, pour l'utilisation et la promotion de la plateforme « Où Acheter Local » sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot telle qu'annexée,
- autorise le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, ou son représentant, à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL7_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL7_092026-DE

Q. n° 7 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot établit chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.
Ce rapport présente les principaux indicateurs techniques et financiers liés à l'exécution du service sur l'année écoulée, et notamment :

- les quantités des déchets collectées en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie ;
- les modes de traitement et de valorisation des différents déchets ;
- le tonnage des matériaux valorisés ;
- les données financières en investissement comme en fonctionnement ;
- un bilan des principales actions de l'année écoulée ainsi que les perspectives de l'année à venir.

C'est pourquoi,
Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 8 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, joint en annexe ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL8_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL8_092026-DE

Q. n° 8 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) PUBLIC DE L'EAU POTABLE

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente (EPCI) à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le maire présente ensuite le rapport reçu de l'EPCI au conseil municipal dans un délai de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.
Depuis 2008, les RPQS doivent contenir les indicateurs de performance définis par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractéristiques techniques du service,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,
- actions de solidarité et de coopération décentralisée.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL9_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL9_092026-DE

Q. n° 9 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le maire présente ensuite le rapport reçu de l'EPCI au conseil municipal dans un délai de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.
Depuis 2008, les RPQS doivent contenir les indicateurs de performance définis par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractéristiques techniques du service,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,
- actions de solidarité et de coopération décentralisée.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL10_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL10_092026-DE

Q. n° 10 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le maire présente ensuite le rapport reçu de l'EPCI au conseil municipal dans un délai de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.
Depuis 2008, les RPQS doivent contenir les indicateurs de performance définis par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractéristiques techniques du service,
- tarification et recettes du service,
- indicateurs de performance,
- financement des investissements,
- actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Le maire présente ensuite le rapport reçu de l'EPCI au conseil municipal dans un délai de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL11_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL11_092026-DE

Q. n° 11 – CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE D'HERISSART

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) exerce la compétence assainissement collectif sur la commune d'Hérissart.
Les eaux usées collectées sur le territoire communal sont dirigées vers la station d'épuration de Rubempré, dont la gestion relève de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP).
La convention encadrant les conditions de déversement et de traitement des eaux usées d'Hérissart à la station d'épuration de Rubempré étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il convient de formaliser une nouvelle convention afin de définir les modalités techniques, administratives et financières applicables.
Depuis le 1er janvier 2025, la CCPC a confié l'exploitation de ses services publics d'eau et d'assainissement collectif à EAU DU COQUELICOT, exploitée par la Société des Eaux du Pays du Coquelicot, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu pour la période 2025-2034.
Dans le cadre de la préparation de cette nouvelle convention, des échanges ont été engagés avec la CCTNP afin de définir les conditions financières du traitement des eaux usées. A l'issue de ces échanges, un nouveau tarif de traitement a été négocié à hauteur de 0,5787 € HT/m³.
Ce tarif correspond au coût du traitement des eaux usées d'Hérissart à la station d'épuration de Rubempré. Il sera pris en charge, pour le compte de la CCPC, par son délégataire EAU DU COQUELICOT, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

C'est pourquoi,
Vu le contrat de concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif en vigueur 2025-2034,
Vu l'avis favorable de la Commission « environnement et travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le tarif négocié de traitement des eaux usées fixé à 0,5787 € HT/m³
- approuve la convention tripartite entre la CCPC, la CCTNP et EAU DU COQUELICOT définissant les conditions administratives, techniques et financières du déversement des eaux usées d'Hérissart vers la station d'épuration de Rubempré telle que jointe en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, les avenants techniques éventuels et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL12_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL12_092026-DE

Q. n° 12 – PLAN DE GESTION RIVIERE ANCRE 2027-2031

Par délibération du 24 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPTB-Somme-AMEVA pour l'étude de renouvellement du programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre.
Cette étude a permis de définir un programme de travaux échelonnés sur 5 ans, comprenant des opérations de restauration relevant de la compétence GEMAPI de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et des opérations d'entretien relevant de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Ancre 1ère section.
Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil communautaire a approuvé le programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre relevant de sa compétence GEMAPi pour la période 2025-2029.
Depuis, l'entrée en vigueur du XIIème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) a fait évoluer les modalités de financement des missions d'assistance technique mutualisées assurées par l'EPTB-Somme-AMEVA qui a ainsi proposé d'intégrer son accompagnement au plan de gestion sous la forme d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) individualisée.
Par ailleurs, l'AEAP encourage la mise en œuvre de plans de gestion plus ambitieux et portés par les collectivités compétentes en matière de GEMAPI.
Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place un plan de gestion global de la rivière Ancre pour la période 2027-2031, regroupant les opérations de restauration et d'aménagement relevant de la compétence de la Communauté de communes et les opérations d'entretien jusqu'alors portées par l'ASA de l'Ancre 1ère section.
Le programme comprend notamment :

- la restauration de la continuité hydro-écologique par l'arasement de seuils ou concrétions calcaires à Miraumont, Thiepval, Authuille, Aveluy et Albert ;
- la restauration de la dynamique fluviale à Miraumont, Grandcourt et Aveluy ;
- la recharge granulométrique à Miraumont, Grandcourt, Authuille, Aveluy, Albert, Dernancourt et Ville-sur-Ancre ;
- la restauration de la ripisylve à Miraumont, Thiepval, Aveluy, Méaulte, Dernancourt et Buire-sur-l'Ancre ;
- la protection de berges à Aveluy, Albert et Ville-sur-Ancre ;
- la lutte contre la Renouée du Japon à Albert et Buire-sur-l'Ancre ;
- des opérations de dévasement et de scarification de substrat ;
- l'entretien des plantations et le piégeage du rat musqué pour la protection des digues.

Le programme intègre également les opérations d'entretien jusqu'alors réalisées par l'ASA de l'Ancre 1ère section, notamment la gestion des embâcles, le faucardage de la végétation aquatique, le recépage, l'abattage ciblé, le débroussaillage, le colmatage de brèches et certaines opérations de protection de berges.
L'ensemble des opérations est détaillé dans le rapport d'étude et l'atlas cartographique annexés à la présente note.
Le montant estimatif du programme pour la période 2027-2031 s'élève à 561 770 € TTC, dont :

- 76 100 € TTC pour les travaux d'entretien ;
- 485 670 € TTC pour les travaux de restauration et d'aménagement.

Le programme pourra bénéficier des financements prévus dans le cadre du XIIe programme de l'AEAP, ainsi que des aides de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme. Les opérations et les financements prévisionnels sont détaillés dans le rapport d'étude annexé à la présente délibération.
La Communauté de communes du Pays du Coquelicot assurera le portage du plan de gestion et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations inscrites au programme. Ainsi, une convention de coopération public-public entre la Communauté de communes et l'ASA de l'Ancre 1ère section sera conclue afin de définir les modalités de remboursement par l'ASA des dépenses correspondant aux opérations d'entretien dont elle avait initialement la charge, déduction faite des subventions et participations financières effectivement perçues par la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL12_092026-DE

Le montant dû par l'ASA sera déterminé sur la base des dépens[illegible] financements effectivement obtenus, selon les modalités prévues dans la convention annexée à la présente délibération.
Par ailleurs, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage individualisée sera conclue avec l'EPTB-Somme-AMEVA afin d'assurer l'accompagnement technique nécessaire à la mise en œuvre et au suivi du plan de gestion. Le coût de cette assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 37 493.50 € pour une durée de trois ans.

C'est pourquoi,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027,
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers,
Vu la délibération n°24-A-057 « Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'AEAP,
Vu la délibération du comité syndical de l'AMEVA du 03 juin 2025 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2025 approuvant le programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre 2025-2029 ;
Vu l'avis favorable de la commission « environnement-travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- abroge la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2025 relative à l'approbation du programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre 2025-2029 ;
- approuve le programme de restauration, d'aménagement et d'entretien 2027-2031 tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à l'établissement des autorisations administratives réglementaires nécessaires à la mise en place des opérations de gestion et de restauration,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès des financeurs potentiels,
- autorise le Président ou son représentant à la passation, à la signature des conventions, des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux, ainsi que leurs éventuels avenants techniques et financiers, conformément aux règles de la commande publique ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL12_092026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL13_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL13_092026-DE

Q. n° 13 – CONVENTION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE RE[illegible] COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) est propriétaire de la pépinière et hôtel d'entreprises « le HUB » sis sur la ZAC Aéropôle à Méaulte et gérés par la société INTERFACES dans le cadre d'un contrat de concession signé le 18 décembre 2024.
Afin de permettre l'accès au réseau à très haut débit fibré via un raccordement individualisé dans chacun des ateliers et/ou bureaux du HUB, il convient d'établir une convention entre la CCPC et la société ALTITUDE INFRA SOMME afin de définir les conditions administratives et techniques de desserte en lignes de communications électroniques de l'immeuble susvisé.

C'est pourquoi,
Vu le contrat de concession signé le 18 décembre 2024 avec la société Interfaces,
Vu l'avis favorable de la Commission « environnement et travaux » réunie le 08 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention avec la société Altitude Infra Somme telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, les avenants techniques éventuels et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL14_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL14_092026-DE

Q. n° 14 – AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030 AVEC LA CAF DE LA SOMME

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et ses communes membres mettent en œuvre une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles pour la période 2026-2030, cosignée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme,
Il est proposé d'adopter un avenant à la CTG initiale ayant pour objet :

- d'intégrer de nouvelles communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2030,
- de modifier et compléter les articles relatifs aux engagements des partenaires et aux échanges de données, en exigeant désormais une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par la partie responsable de traitement, soumise pour avis préalable à son Délégué à la Protection des Données (DPO),

C'est pourquoi,
Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale, Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales, Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
Vu la délibération du conseil communautaire n° Q30 en date du 1er décembre 2025 portant renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030,
Vu l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme », émis le 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les termes de l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à son exécution et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en coordination avec les partenaires évoqués.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL15_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL15_092026-DE

Q. n° 15 – APPEL A PROJET - ECOLES AU CINEMA

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Considérant que le public scolaire représente le vecteur le plus favorable pour initier la culture cinématographique et que les frais liés au transport représentent souvent un frein pour les écoles qui souhaitent emmener leurs élèves au cinéma, la Communauté de communes a mis en place un appel à projet, ouvert aux écoles du territoire communautaire et permettant d'emmener les élèves au cinéma « Le Casino » d'Albert grâce à la prise en charge des frais de transport des élèves.
Cet appel à projet « Ecoles au cinéma » est mis en œuvre par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, en partenariat avec le cinéma « Le Casino ». Cette opération est destinée à éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour le cinéma, leur faire connaître le cinéma « Le Casino », et ainsi les inciter à découvrir le chemin des salles de cinéma. Il est important que l'intérêt pédagogique et éducatif de la séance soit clairement identifié lors de chaque demande.
Il est proposé de reconduire le dispositif pour l'année scolaire 2026/2027. L'appel à projet sera envoyé auprès des établissements qui pourront déposés les projets durant l'année scolaire en cours selon le calendrier précisé dans le règlement. Les projets seront présentés pour validation à la commission « culture, jeunesse et tourisme » de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. Les projets inscrits dans le dispositif national « école et cinéma » peuvent bénéficier de l'aide proposée.
En cas de validation, la Communauté de communes prendra en charge les frais liés au transport des élèves de l'école vers le cinéma « Le Casino », aller et retour sur une demi-journée. Chaque école ou regroupement scolaire peut bénéficier d'un bus par année scolaire.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme », émis le 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de mettre en place un appel à projet « Ecoles au cinéma » pour l'année scolaire 2026/2027,
- valide le règlement et la fiche projet correspondants, tels qu'annexés,
- confirme la commission « culture-jeunesse-tourisme » comme autorité validant les projets déposés,
- approuve l'inscription au budget les crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL16_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL16_092026-DE

Q. n° 16 – ORGANISATION DES ACTIONS CULTURELLES 2027

La Communauté de communes impulse le développement d'actions artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif de renforcer le maillage et le rayonnement des équipements culturels à Albert, Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois.
Pour cela, une saison culturelle constituée de propositions artistiques (concerts, festival Jardins en scène, spectacles, accueil de compagnies en résidence…) se déroule dans les communes du territoire et au Zèbre d'Albert.
Le service Lecture publique organise des actions autour du livre et de la lecture, avec des rendez-vous culturels proposés régulièrement dans le réseau des médiathèques ainsi qu'hors les murs (spectacles, intervenants, rencontres auteurs…). Pour l'année scolaire 2026-2027, une desserte en autocar sera proposée aux écoles du territoire pour visiter les médiathèques des Zèbres.
L'école de musique développe une saison culturelle musicale en renfort des nombreuses auditions proposées aux communes de notre territoire.
En complément de ces actions, une résidence-mission d'artistes est proposée sur le territoire afin d'aller à la rencontre des habitants du territoire et aussi des jeunes pendant le temps scolaire et hors temps scolaire.
Enfin, le service Lecture publique organisera la fête du livre et de la nature du Pays du Coquelicot, le 4ème week-end de mars, soit les 19 et 20 mars 2027.
Plusieurs organismes publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, MSA, CAF) et privés (la Sofia) proposent des aides pour soutenir financièrement ces projets.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse-tourisme », émis le 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'organisation des actions culturelles précitées;
- autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes conventions et tous contrats (de prêts, d'assurance, de prestations, etc., d'engagement avec les auteurs,les artistes, les intervenants) nécessaires à l'organisation de ces actions culturelles ;
- approuve l'inscription des crédits au budget pour l'organisation de ces actions culturelles.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL17_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL17_092026-DE

Q. n° 17 – CONCOURS SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA NATURE 2027

Dans le cadre de la troisième édition de la Fête du Livre et de la Nature les 19 et 20 mars 2027 au Zèbre d'Albert, la Communauté de communes organise des actions d'éducation artistiques et culturelles auprès des écoles, collèges et lycées du territoire.
10 auteurs pour la jeunesse iront à la rencontre des élèves de 27 classes le vendredi 19 mars 2027. Les médiathèques accompagneront les enseignants en amont par le prêt de livres et d'outils pédagogiques. En contrepartie, les écoles sont incitées à développer un projet pédagogique autour de cette action.
Afin de valoriser les classes s'étant le plus investies, il est proposé de reconduire le concours scolaire, ouvert à 20 classes du primaire, dont le principe est de proposer une création artistique autour de l'univers de l'auteur invité dans la classe. La date limite d'inscription au concours est fixée au 19 décembre 2026, et le rendu des œuvres le 27 février 2027 au plus tard. Un jury déterminera 3 classes lauréates.
Ce jury sera composé du Vice-Président en charge de la Culture et de la Jeunesse, de la Directrice du Pôle Culture-Jeunesse, des membres de la commission Culture Jeunesse, des bibliothécaires du réseau ; des agents des services communautaires partenaires de la manifestation.
Détail et valeur des lots :
Pour le prix « Coup de coeur du Jury »
Composition du lot pour la classe lauréate: 1 livre de l'auteur pour chaque enfant, et un chèque-lire pour la classe d'une valeur de 70 euros.
Pour les 2 autres lauréats :
Un chèque-lire pour chaque classe d'une valeur de 70 euros, et un lot de goodies pour les élèves.
Les lots seront remis lors de l'inauguration le vendredi 19 mars 2027, et les rendus des classes lauréates seront exposés du 19 au 27 mars au Zèbre d'Albert.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 07 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- approuve la reconduction du concours scolaire
- valide le règlement du concours scolaire
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL18_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL18_092026-DE

Q. n° 18 – VENTE DES OUVRAGES RETIRÉS DES COLLECTIONS DES MÉDIATHÈQUES

Les médiathèques intercommunales procèdent régulièrement à des opérations de « désherbage » qui consistent notamment à retirer certains documents des collections. Ces opérations ont pour but d'améliorer l'état des collections, leur actualité et leur pertinence, ou de faire de la place.
Le Conseil communautaire a autorisé par délibération du 22 septembre 2014 la procédure d'aliénation des ouvrages à des fins d'élimination ou de don à des associations ou d'autres bibliothèques.
Il est aujourd'hui proposé de permettre aux lecteurs d'acquérir certains de ces documents encore en bon état à un prix symbolique, dans la mesure où ces ouvrages sont dans les collections depuis plusieurs années et ne présentent donc pas de critères de nouveautés. Les ventes seront encaissées avec la régie de recette des Zèbres.

C'est pourquoi,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la vente des ouvrages lors de différentes manifestations organisées sur le territoire de la Communauté de communes ;
- fixe le tarif de vente à 1 euro par document ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL19_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL19_092026-DE

Q. n° 19 – VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS LORS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Lors des manifestations organisées par le Pôle Culture-Jeunesse, il est envisagé de vendre des produits dérivés et des tirés à part reprenant soit la charte graphique de l'opération, soit celles des salons du livre ou fêtes du livre précédents, soit le logo du Zèbre, soit le logo de la Communauté de communes.
Il est proposé de fixer les tarifs de vente comme suit :
- Mug : 6 euros
- Stylo : 2 euros
- Carnet : 3 euros
- Sac en toile : 8 euros
- Affiches : 8 euros

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 07 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- autorise la vente de produits dérivés lors des différentes manifestations culturelles organisées sur le territoire de la Communauté de communes
- approuve les tarifs de vente indiqués ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL20_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL20_092026-DE

Q. n° 20 – DONS AUX BÉNÉVOLES DES MÉDIATHÈQUES

Les bénévoles des médiathèques s'investissent tout au long de l'année aux côtés des équipes du service Lecture publique, contribuant activement au fonctionnement du réseau.
Afin de reconnaître leur engagement et de les remercier pour leur participation, il est proposé de leur offrir, à titre symbolique, une place de spectacle de la saison culturelle ainsi que des produits dérivés et affiches du pôle Culture Jeunesse. Ces dons leurs seront remis par la directrice des médiathèques chaque année au mois de juin.
Valeurs unitaires :

- Place de spectacle : 10 euros
- Goodies : valeur totale 19 euros
- Affiche de la fête du livre : 8 euros

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de valorisation du bénévolat, conformément aux principes d'intérêt général et de reconnaissance de l'engagement citoyen, tout en respectant le cadre légal applicable aux collectivités territoriales.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 07 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'offrir à chaque bénévole des médiathèques les dons susmentionnés chaque année à la même période.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL21_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL21_092026-DE

Q. n° 21 – APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme d'Albert s'engage avec détermination à mettre en lumière les richesses de notre territoire, qu'il s'agisse de ses talents, de ses savoir-faire ou de ses symboles emblématiques. Dans cette dynamique, il souhaite aujourd'hui renforcer la valorisation des producteurs et produits locaux, tout en s'alignant avec nos 4 thématiques (mémoire, aéronautique, Art déco et nature) et en célébrant deux éléments forts de notre identité : le coquelicot, fleur de mémoire et d'espoir, et notre label : « Albert, Ville Sanctuaire ».
Pour concrétiser cette ambition, l'Office de Tourisme a noué un partenariat avec des acteurs locaux engagés :

- La Biscuiterie du Coquelicot, dont les créations gourmandes incarnent l'esprit de notre territoire ;
- Les Ruches des Tranchées de Curlu, qui perpétuent un héritage historique tout en préservant la biodiversité.
- Panorami-k, Maxence Wright, créateur
- BrewZik de Ville-sur-Ancre

Ces collaborations permettront d'enrichir l'offre de la boutique avec des produits uniques, porteurs de sens et de fierté locale.
Dans la continuité de la labellisation « Ville Sanctuaire », il semble essentiel de proposer une offre renouvelée, en phase avec les attentes de nos visiteurs.

C'est dans cet esprit que,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 (2°),
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 5.1,
Vu les statuts de l'office de tourisme et notamment l'article 2,
Vu l'avis favorable de la commission « Culture – Jeunesse – Tourisme » réunie le 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les nouveaux tarifs des produits suivants, conçus pour valoriser le patrimoine et les partenariats locaux :

Produit	Prix
Sac en jute motifs coquelicots	12 €
Magnets Basilique	4 €
Mugs coquelicots (modèle standard)	8 €
Mugs coquelicots (grand modèle)	10 €
Sirop de coquelicot	7 €
Macarons au coquelicot	6 €
Bonbons au coquelicot	4 €
Pot de miel (250 g)	6 €
Pot de miel (500 g)	9 €
Bière Guinguette 33cl	3€50
Bière Guinguette 75cl	6€
Pins Coquelicot	3€
Casquette	15€
Gourde	8€
Tee-shirt	20€

Les autres tarifs restent inchangés.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL21_092026-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL21_092026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL22_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL22_092026-DE

Q. n° 22 – AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE DE L'IMMEUBLE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par délibération du 27 février 2023, le Conseil communautaire a approuvé la cession des locaux actuels du siège de la Communauté de communes à la société CERFRANCE, via la SCI Les Mousquetaires, pour un montant de 700 000€.
Dans le compromis de vente, il avait été prévu une signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2026, à l'issue de la construction du nouveau siège.
Cependant, la découverte de vestiges sur site a nécessité de prolonger les délais de la construction.
La vente définitive de l'immeuble est désormais prévue pour le 31 janvier 2027.
Cette modification est à intégrer par avenant au paragraphe « Réitération authentique » du compromis de vente.

C'est pourquoi,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°13 du 27 février 2023 approuvant la cession de l'immeuble du siège de la Communauté de communes,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 08 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les termes du projet d'avenant au compromis de vente à intervenir avec la SCI Les Mousquetaires, tel qu'annexé,
- autorise le Président, ou son représentant, en cas de nouvel aléa ou de circonstance imprévisible affectant le calendrier de construction et ne permettant pas la libération des locaux à la date prévue, à convenir avec la SCI Les Mousquetaires d'une nouvelle prorogation du délai de réitération de la vente par acte authentique, dans la limite de la durée strictement nécessaire à la réalisation de l'opération,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL23_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL23_092026-DE

Q. n° 23 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE L'AUTHIE

La Communauté de communes du Pays du coquelicot est compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1er janvier 2018.
Par courrier en date du 4 juin 2026, le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Authie a sollicité la Communauté de communes du Pays du Coquelicot afin de désigner trois délégués représentant au sein de cette commission.
Le partage des sièges proposé vise à permettre d'avoir à la fois une vision communale et intercommunale à part égale entre la Somme et le Pas-de-Calais.

C'est pourquoi,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à la désignation de ses trois représentants comme suit :

- Michel LETESSE
- Bernard LENGLET
- Pierre-Fabien PELLETIER

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 83 POUR, 1 ABSTENTION, CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL24_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL24_092026-DE

Q. n° 24 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ENERGIE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME (TE80)

Par délibération du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et appelés à siéger au sein du comité syndical « Territoire d'Energie Somme » (TE80).
Par courriel du 15 juillet 2026, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a été sollicitée pour désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire Energie de TE80.

C'est pourquoi,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à la désignation de son représentant pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire Energie de TE80 comme suit :
- Maxime LAJEUNESSE

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL25_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL25_092026-DE

Q. n° 25 – REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Depuis la loi « 3Ds » du 21 février 2022, chaque élu local a la possibilité de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue par l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts
- Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

Par délibération du 4 décembre 2023, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a désigné Pascal POUILLOT pour assumer ce rôle, sur proposition de l'Association des Maires de France 80.

C'est pourquoi,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- renouvèle la nomination de Pascal POUILLOT en qualité de référent déontologue des élus,
- fixe l'indemnité de vacation à 80€ par dossier, ainsi que les éventuels frais de transport et d'hébergement, en cas de besoin, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL26_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL26_092026-DE

Q. n° 26 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – RIVERAIN DE LA [illegible]

La Collectivité construit actuellement son futur siège communautaire sis rue Abel Pifre à ALBERT.
En raison des travaux de construction du siège communautaire, un garage loué a été inaccessible du 1er juillet 2025 au 31 mars 2026.
La locataire soutient avoir subi, du fait de ces opérations, un préjudice de jouissance alors même qu'elle continuait à verser les loyers soit un total de 298€. Elle s'est cependant abstenue de verser le loyer pour les mois de novembre et décembre 2025.
Le propriétaire du garage a, quant à lui adressé une réclamation à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot afin d'obtenir le paiement des loyers des mois de novembre et décembre 2025.
La Collectivité souhaite, afin de prévenir ou d'éteindre un litige, parvenir à un règlement amiable dans le respect des deniers publics et de l'interdiction des libéralités.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le protocole transactionnel avec le propriétaire et la locataire du garage tel qu'annexé,
- décide de verser les sommes de 298€ à la locataire et de 85€ au propriétaire en réparation des préjudices invoqués ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer ledit protocole et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL27_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL27_092026-DE

Q. n° 27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Information du Conseil communautaire
Il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que des agents de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot seront mis à disposition

- de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFIAFAF) de Carnoy-Mametz, afin d'intervenir auprès des communes de Bazentin, Maricourt, Carnoy-Mametz, Montauban-de-Picardie, Bray-sur-Somme, Suzanne et Contalmaison.

Une convention de mise à disposition sera établie sur la base d'un volume prévisionnel de 50 heures annuelles.
Compte tenu de la difficulté à évaluer précisément, à ce stade, le nombre d'heures d'intervention nécessaires, il sera prévu que les heures effectivement réalisées feront l'objet d'une facturation au réel, sur la base du service fait.

- des communes de Authie, Varennes, Buire-sur-l'Ancre et Ovillers-la-Boisselle afin d'assurer le remplacement des secrétaires de mairie absents.

1. Avancement de grade

Suite à la réussite de deux agents aux examens professionnels, il est proposé :

- de supprimer un poste de Bibliothécaire à temps complet et de créer un poste de Bibliothécaire principal à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

2. Suppression et création de postes permanents

1. Il vous est proposé de procéder à plusieurs créations et suppressions de postes au sein de l'École de musique.
   Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de l'offre actuelle d'enseignement et n'entraînent aucune augmentation du volume global d'enseignement proposé. Elles font suite au départ d'un agent par voie de mutation, au départ d'un agent à la retraite, ainsi qu'à la volonté de pérenniser certaines heures d'enseignement jusqu'alors assurées et rémunérées en heures complémentaires.
   Ces modifications permettent ainsi d'adapter les emplois aux besoins existants et de pérenniser l'organisation actuelle de l'enseignement au sein de l'École de musique.
   - suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 2 heures hebdomadaires et création d'un poste d'enseignement artistique à 3h30 hebdomadaires
   - suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 6 heures hebdomadaire et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 6h hebdomadaire
   - suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 13h30 hebdomadaires et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 17h hebdomadaires.
   - Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 16h hebdomadaires et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 18h hebdomadaires.

   En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base des grades du cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistique, dans la limite de l'échelon terminal.
2. Afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent du service des finances prévu au début de l'année 2027 et d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer dès à présent un poste au sein du service des finances.
   Cette création permettra d'organiser, en amont du départ de l'agent, la transition, la transmission des connaissances et le tuilage nécessaires afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service.
   Ainsi, il est proposé de créer un emploi à temps complet aux grades relevant soit du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, soit du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
   En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base du grade retenu, dans la limite de l'échelon terminal.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL27_092026-DE

C'est pourquoi,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1, L.522-23 et suivants et L523-1 et suivants ;
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 juin 2020 instituant le RIFSEEP,
Vu le budget 2026 ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées le 6 novembre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- impute la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL27_092026-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL28_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

MEMBRES
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL28_092026-DE

Q. n° 28 – CRÉATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

Pour former son cabinet, l'autorité territoriale d'une collectivité peut librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.
Le nombre de collaborateurs de cabinet pouvant être recrutés par les établissements publics de coopération intercommunale est encadré par les dispositions réglementaires en vigueur. Pour la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, il est possible de créer un poste de collaborateur de cabinet.
Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste de collaborateur de cabinet, placé sous l'autorité directe du Président, chargé d'exercer les fonctions de directeur de cabinet.
Dans ce cadre, le collaborateur de cabinet aura pour mission d'apporter un appui et un conseil stratégique, politique et organisationnel à l'exécutif communautaire, notamment pour :

- conseiller le Président dans la définition et la conduite des orientations politiques et stratégiques de la collectivité ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie politique de l'exécutif ;
- assurer l'interface entre l'exécutif, les élus communautaires et l'administration ;

Les collaborateurs de cabinet exercent des missions de conseil auprès de l'autorité territoriale, d'analyse, d'élaboration et de préparation des décisions, à partir notamment des éléments et analyses produits par les services compétents, ainsi que des missions de liaison avec les services, les organes politiques et les interlocuteurs extérieurs. Ils peuvent également représenter l'autorité territoriale dans le cadre des missions qui leur sont confiées.
Le collaborateur de cabinet n'a pas vocation à assurer la direction ou la gestion des services de la collectivité. Ces fonctions relèvent de la direction générale des services et des directeurs ou chefs de service, dans le respect de l'organisation administrative de la collectivité.
Le montant des crédits alloués est déterminé de la façon suivante :

- La rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale. Elle comprend un traitement indiciaire, et le cas échéant, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement afférents et un régime indemnitaire ;
- Le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
- Le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés au deuxième alinéa.

En cas de vacance de l'emploi fonctionnel ou du grade retenu comme référence, le collaborateur de cabinet conserve, à titre personnel, la rémunération fixée conformément aux dispositions précitées.
Les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L333-1 et suivants ;
Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 juin 2020 instituant le RIFSEEP,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026
Considérant que l'autorité territoriale a besoin de disposer d'un collaborateur de cabinet pour l'assister dans la conduite des projets de l'établissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de créer 1 poste de collaborateur de cabinet tel que présenté ci-dessus à compter du 1er octobre 2026.
- impute la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL28_092026-DE

- acte que le Président est chargé du recrutement et de la signature [illegible]

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 83 VOIX POUR, UNE CONTRE, CHRISTOPHE BUISSET (AVELUY), 2 ABSTENTIONS, CHRISTOPHE DELORAINE (ARQUEVES), MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL28_092026-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL29_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL29_092026-DE

Q. n° 29 – ACTUALISATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Par délibération en date du 7 décembre 2020, la communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une organisation du temps de travail au sein de ses services.
Afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation des services et des modalités d'exercice de certaines fonctions, il est proposé de modifier et de compléter cette délibération sur les deux points suivants :

- compléter le point 2.a « l'annualisation du temps de travail » afin d'intégrer de nouveaux postes concernés par l'annualisation du temps de travail :

Pôles concernés par l'annualisation	Postes concernés
Pôle culture et jeunesse	- Chargé de l'action culturelle - Régisseur technique et chargé de mission musiques actuelles - Responsable service jeunesse
Pôle Environnement - Travaux	- Les agents exerçant leurs fonctions au sein des déchèteries et de la régie technique - Les agents d'entretien

- ajouter un point 2.c « organisation du temps de travail des secrétaires généraux de mairie mutualisés » afin de préciser les modalités d'organisation de leur temps de travail au regard des spécificités liées à l'exercice de leurs missions dans plusieurs communes.

Compte tenu des spécificités liées à l'exercice de leurs missions dans plusieurs communes, les secrétaires généraux de mairie mutualisés sont soumis à des contraintes particulières d'organisation du temps de travail. Celui-ci doit notamment tenir compte des horaires d'ouverture des différentes mairies, des permanences assurées auprès des élus et des besoins propres à chaque commune d'intervention.
Dans le respect des dispositions prévues au point 1 de la délibération du 7 décembre 2020, l'organisation du temps de travail de chaque secrétaire général de mairie mutualisé est définie au moyen d'un planning hebdomadaire précisant la répartition de ses horaires et de ses temps de présence dans les différentes communes.
Ce planning est établi en concertation avec les communes concernées et l'agent, puis signé par l'ensemble des parties, à savoir le maire de la ou des communes concernées, le vice-président en charge des ressources humaines de la Communauté de communes et l'agent.
Afin de tenir compte de l'évolution des besoins des communes et des nécessités de service, le planning peut être modifié. Toute modification de l'organisation du temps de travail donne lieu à l'établissement d'un nouveau planning, soumis à la signature de l'ensemble des parties.

C'est pourquoi,
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 10 septembre 2026
Vu la délibération n°21 en date du 7 décembre 2020 portant sur l'organisation du temps de travail au sein des services de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot,
Considérant la nécessité de modifier et de compléter la délibération précitée afin d'intégrer de nouveaux postes concernés par l'annualisation du temps de travail et de préciser les modalités d'organisation du temps de travail des secrétaires généraux de mairie mutualisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications et compléments apportés à la délibération du 7 décembre 2020, tels que présentés ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL29_092026-DE

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL29_092026-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL30_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL30_092026-DE

Q. n° 30 – MISE A JOUR DU PLAN DE FORMATION 2027

Le plan de formation étant pluriannuel (2025-2027), et les besoins en formation des agents évoluant au cours de cette période, il est nécessaire de l'ajuster au regard des missions et des mouvements de personnel ou des organisations, des besoins et des évolutions institutionnelles ou réglementaires.
En lien avec les orientations stratégiques prédéfinies, le plan de formation priorise les cinq axes de développement des compétences rappelés ci-dessous :

- Axe 1 : Accompagner les transitions liées au développement durable ;
- Axe 2 : Développer le travail collaboratif et transversal ;
- Axe 3 : Maintenir et favoriser la qualité de vie au travail ;
- Axe 4 : Poursuivre le développement des compétences métiers :
- Axe 5 : Poursuivre l'accompagnement des parcours professionnels.

Il est donc proposé de mettre à jour le plan de formation 2027, tel qu'annexé, au regard des compétences développées par les agents depuis deux ans, des souhaits issus de l'entretien professionnel et des besoins du service.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 8 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise à jour du plan de formation 2027 tel qu'annexé,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL31_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL31_092026-DE

Q. n° 31 – RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS

Le 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans la version issue de la Loi de finances pour 2017, prévoit que :
« Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »
Ce rapport, dont la forme est libre, doit donc être élaboré avant le 31/12/2026.
L'objectif de ce rapport est d'examiner la cohérence entre les calculs initiaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la Communauté de communes.
La constatation d'éventuels écarts entre les évaluations initiales et les coûts représentatifs des compétences exercées aujourd'hui par la Communauté de communes ne donne pas lieu à une révision automatique des attributions de compensation, que cette réévaluation soit voulue à la hausse ou à la baisse.
Ce rapport, joint en annexe, vise donc à éclairer les membres du Conseil communautaire qui pourront décider, le cas échéant, et en respectant les règles du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, de réviser librement les attributions de compensation versées aux communes à la suite de ce débat.
Les chiffres sont extraits des différents rapports établis par la CLECT à l'occasion de chaque transfert de compétence, ainsi que de l'extraction du grand livre comptable de la Communauté de communes au titre de l'année 2025.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des impôts, et notamment le 2° du V de l'article 1609 nonies C,
Vu la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2021-2025 en commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 7 septembre 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2021-2025,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL32_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL32_092026-DE

Q. n° 32 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 2 sur le budget principal (92200), telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2026 en fonctionnement et investissement.
Les principaux ajustements de crédits sont liés aux opérations suivantes :

En fonctionnement :

- Des prestations numériques complémentaires.

Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Complément logiciel Berger-Levrault	20 820,00	65818			
Complément abonnement logiciel Lizmap pour le SIG	6 000,00	65818			
Complément licences, hébergements et maintenance	5 000,00	65818			
Virement à la section d'investissement	-31 820,00	023			
	0,00			0,00	

En investissement :

- Un ajustement de la réserve.

Section d'investissement

Motif	Dépenses	Imputation	Motif	Recettes	Imputation
Réserve	-31 820,00	2188	Virement de la section de fonctionnement	-31 820,00	021
	-31 820,00			-31 820,00	

Ces ajustements seront compensés, en recettes, par un virement de la section de fonctionnement.

C'est pourquoi,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la décision modificative n° 2 sur le budget principal 2026 conformément aux tableaux ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL33_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

MEMBRES
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL33_092026-DE

Q. n° 33 – SIEGE COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Afin de disposer de locaux adaptés à la mise en œuvre de ses compétences, à son bon fonctionnement quotidien et à l'accueil du public, la Communauté de communes, conformément à son projet communautaire 2020-2026, entreprend la construction d'un nouveau siège communautaire.
Lors du Conseil communautaire du 8 décembre 2022, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une autorisation de programme pour suivre l'opération « Construction du nouveau siège communautaire », modifiée lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 puis lors du Conseil communautaire du 19 juin 2025 comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
			2023	2024	2025	2026	2027
Montants proposés		**5 899 761,73 €**	**80 062,20 €**	**246 560,23 €**	**2 526 500,00 €**	**2 999 737,28 €**	**46 902,02 €**
20	Immobillisations incorporelles	213 355,16 €	56 062,20 €	43 772,96 €	56 560,00 €	56 960,00 €	
21	Immobilisations corporelles	209 000,29 €	0,00 €	2 000,29 €	6 000,00 €	201 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	5 477 406,28 €	24 000,00 €	200 786,98 €	2 463 940,00 €	2 741 777,28 €	46 902,02 €

Après 809 833,08 € de réalisation de 2023 à 2025, il est proposé d'augmenter cette AP de 496 439,21 € en 2026, afin de tenir compte notamment des avenants et révisions de formules du marché de construction comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
			2023	2024	2025	2026	2027
Montants proposés		**6 396 200,94 €**	**80 062,20 €**	**246 560,23 €**	**795 912,31 €**	**4 691 768,65 €**	**581 897,56 €**
20	Immobillisations incorporelles	214 753,37 €	56 062,20 €	43 772,96 €	31 417,51 €	83 500,70 €	
21	Immobilisations corporelles	209 000,29 €	0,00 €	2 000,29 €	0,00 €	207 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	5 972 447,29 €	24 000,00 €	200 786,98 €	764 494,80 €	4 401 267,95 €	581 897,56 €

C'est pourquoi,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 acceptant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification de l'autorisation de programme et la nouvelle répartition des crédits de paiement pour ladite opération comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
			2023	2024	2025	2026	2027
Montants proposés		**6 396 200,94 €**	**80 062,20 €**	**246 560,23 €**	**795 912,31 €**	**4 691 768,65 €**	**581 897,56 €**
20	Immobillisations incorporelles	214 753,37 €	56 062,20 €	43 772,96 €	31 417,51 €	83 500,70 €	
21	Immobilisations corporelles	209 000,29 €	0,00 €	2 000,29 €	0,00 €	207 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	5 972 447,29 €	24 000,00 €	200 786,98 €	764 494,80 €	4 401 267,95 €	581 897,56 €

- précise que les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :
  - FCTVA : 1 037 124,96 €
  - subventions : 1 746 317,00 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL33_092026-DE

  - autofinancement : 3 464 298,76 €
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À PAR 85 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, EMILIE BEGYN (COURCELLES-AU-BOIS).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL33_092026-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL34_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 73
votants : 84
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL34_092026-DE

Q. n° 34 – DEMANDES D'EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES (TEOM) POUR 2027

Maxime Lajeunesse sort de la salle.
La SA l'Immobilière européenne des mousquetaires pour le magasin Bricomarché SAS Juzolec situé 2 rue du 11 novembre 80300 Albert, demande reçue le 21 avril 2026,
La société Bochemin pour le magasin Intermarché - SAS Alberdis situé chemin croisé de Bellevue 80300 Albert, demande reçue le 21 avril 2026,
La société Bochemin pour la station-service Districarb 2 situé chemin croisé de Bellevue 80300 Albert, demande reçue le 21 avril 2026,
La SAS Celtat pour le magasin Districenter (propriété de la SARL ADM) situé 50 rue du 11 novembre 80300 Albert, demande reçue le 20 mai 2026,
La SAS Dessein et Fils Marbrerie – Pompes funèbres situé 5, 5 bis, 5 ter, 5 quat et 5294F rue de l'industrie 80300 ALBERT, demande reçue le 19 juin 2026,
La SCI des étangs pour le magasin Distri Club Médical situé 36 chemin croisé de Bellevue 80300 Albert, demande reçue le 31 juillet 2026,
La SAS Gifi Mag pour le magasin Gifi (propriété de la SCI Mag Albert) situé 76 avenue du Général Faidherbe 80300 Albert, demande reçue le 27 avril 2026,
La société Lidl pour le magasin Lidl situé 178 avenue du Général Faidherbe 80300 Albert, demande reçue le 17 juin 2026,
La Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour le Hub, géré par la société Interfaces, situé 3 rue Roger Janin, ZAC de l'Aéropôle de Picardie à Méaulte, demande reçue le 9 juillet 2026,
La SARL ATC pour le magasin Monsieur Bricolage situé 2 chemin croisé de Bellevue 80300 Albert, demande reçue le 3 juillet 2026,
La SCI Bellevue pour le magasin Intersport (propriété de la SARL ADM) au 50 et 50 A rue du 11 Novembre 80300 Albert, demande reçue le 3 juillet 2026,
Monsieur Alain Courouble pour les biens situés aux 24, 40, 46 et 56 rue de la Petite Vitesse 80300 Albert, demande reçue le 3 juillet 2026,
La SARL Etablissements Courouble pour le magasin Courouble Matériaux situé 6 et 8 rue du Chevalier de la Barre 80300 Albert, demande reçue le 3 juillet 2026,
La SARL Donalbert pour le restaurant Mc Donald's situé route de Bapaume BP 50020 80300 Albert, demande reçue le 24 juillet 2026,
La SAS ABDM pour le magasin Super U situé 80 et 82 avenue du Général Faidherbe 80300 Albert, demande reçue le 4 mai 2026,
La SCI Stella Immobilière du Santerre pour le garage Gueudet Alliance Somme situé 38 chemin croisé de Bellevue 80300 Albert, demande reçue le 15 juin 2026,
Sollicitent l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable à leurs établissements pour l'année 2027.
Cette faculté est ouverte au Conseil communautaire par le Code général des impôts à l'article L.1521 III–1. L'exonération est décidée par l'organe délibérant avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante et doit être revue chaque année.
Après vérification, la Communauté de communes n'effectue aucune collecte pour ces établissements qui ont présenté des justificatifs de prestation privée.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des impôts et notamment son article L.1521 III-1,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les établissements ci-dessus pour l'année 2027,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 84 VOIX POUR, 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE, MAXIME LAJEUNESSE, MARION ROCHOY PAR PROCURATION A MAXIME LAJEUNESSE (ALBERT).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL34_092026-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL34_092026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL35_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL35_092026-DE

Q. n° 35 – MISE EN VENTE DU BATIMENT MODULAIRE DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Dans la perspective du déménagement des services sis au 6 rue Émile Zola, à Albert, dans le nouveau siège communautaire, la Communauté de communes souhaite mettre en vente le bâtiment modulaire par le biais de l'outil de mise en concurrence en ligne par courtage d'enchères de la société Agorastore. Cette vente permettra par ailleurs de favoriser le réemploi d'un équipement récent dont elle n'aura plus l'utilité et d'abonder les recettes du budget.
Par délibération du 14 avril 2026, le Conseil communautaire a délégué au Président le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Au-delà de ce seuil, il incombe à l'assemblée délibérante d'autoriser la vente des biens.
Le bien en question est un bâtiment préfabriqué dont l'acquisition a été réalisée en 2022 auprès de Loxam Module, servant depuis de salle de réunion. Après amortissement, sa valeur nette comptable au 31/12/2025 est de 35 812 €.
Compte-tenu de la spécificité de ce type de bien et des évolutions des réglementations thermiques, le prix marché est susceptible d'être inférieur à la valeur nette comptable et générer une moins-value de cession.
Un prix plancher est proposé à 15 000€ pour une durée d'enchères de 7 jours après publication de l'annonce sur la plateforme 7 à 15 jours avant l'ouverture de la vente. Toutefois, si les enchères n'atteignent pas ce plancher espéré, la conclusion de la vente pourra aboutir en deçà ou la CCPC conservera la possibilité de recourir à d'autres modalités de cession (vente de gré à gré, appel à projets, etc.)

C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la décision n° 50 du 29/06/2026 approuvant la signature d'un contrat de 4 ans avec la société Agorastore,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise :

- la mise en vente du bâtiment modulaire,
- la réalisation de toutes les formalités nécessaires à la vente du bien par la société Agorastore ou par toute autre modalité de cession,
- la sortie du bien du patrimoine de la Communauté de communes après sa cession y compris en cas de moins-value de cession,
- l'encaissement du montant de cette vente, dont les recettes seront inscrites à l'article 775,
- le Président à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36A_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36A_092026-DE

Q. n° 36A – FONDS DE CONCOURS – BÉCORDEL-BÉCOURT

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.
Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, une autorisation de programme a été mise en place à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euro.
Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20 % minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.
Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.
C'est dans ce contexte que la commune de Bécordel-Bécourt a sollicité la Communauté de communes pour la rénovation d'un logement communal.
Le montant total de ces opérations s'élève à 14 030,00 € HT.
Le reste à charge pour la commune s'élève à 10 523,00 €.
Il est proposé d'accorder à la commune de Bécordel-Bécourt un fonds de concours de 5 261 € pour la réalisation de cet investissement.
Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération et qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.
C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,
Vu le courrier de la commune de Bécordel-Bécourt en date du 3 juillet 2026,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 septembre 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 5 261 € maximum à la commune de Bécordel-Bécourt pour la rénovation d'un logement communal,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de Bécordel-Bécourt, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36B_092026-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

- - - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 21/09/2026

Liste des délibérations
publiée
le : 06/10/2026

M E M B R E S
en exercice : 91
présents : 74
votants : 86
==========

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna Maria Lemaire ; d'Albert, Isabelle Bétrancourt, Virginie Caron de la Q n°4 à la Q n°36B, Chantal Coelho, Malyka Cotrelle, Geoffrey Crochet, Claude Decauchy, Denis Delacroix, Mathieu Delaporte, Emmanuel Duclay, Aurélien Herbet, Olena Kyrychenko, Maxime Lajeunesse, Elina Maingueux, Sandrine Rys-Dumoulin, Jéromine Solon, Aurélien Ternel, Vincent Therry, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authie, Pierre-Fabien Pelletier ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°4 à la Q n°36B; de Bayencourt, Frédéric Descamps ; de Bazentin, Tanguy Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Lolita Deleau ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Ludovic Goblet, François Laine; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Kévin Deneux; de Chuignolles, Jean-Marc Maillard ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge-Christian ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Frédéric Lefebvre ; de Fricourt, Sophie Bonnière ; de Frise, Bernard Lenglet ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Eric Lobel ; de Maricourt, Michael Camus ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Philippe Masson ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Régis Margotin ; de Pozières, Pascal Chalier ; de Pys, Vincent Philippe; de Raincheval, Johan Dupont ; de Saint-Léger-Les-Authie, Franck Cailleret ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Ledoux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.
Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de Miraumont, René Delattre par Delphine Dutas ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter par Julien Briault ; de Suzanne, Ludovic Ryckelynck par Florian Lefevre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Patrick Cauchefer à Geoffrey Crochet, Alain Dégardin à Chantal Coelho, Céline Gricourt-Delamotte à Elina Maingueux, Cédric Parquet à Aurélien Ternel, Cathy Ribeiro-Dhéret à Sandrine Rys-Dumoulin, Marion Rochoy à Maxime Lajeunesse, Cathy Vimeux à Mathieu Delaporte ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Emile Bruge-Christian ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi à Thibault Petit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36B_092026-DE

Q. n° 36B – FONDS DE CONCOURS – DERNANCOURT

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.
Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, une autorisation de programme a été mise en place à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euro.
Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20 % minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.
Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.
C'est dans ce contexte que la commune de Dernancourt a sollicité la Communauté de communes pour deux projets : la plantation de 90 arbres afin de créer une allée mémorielle en hommage aux bataillons australiens de la Première Guerre mondiale et la construction d'un abri-bus.
Le montant total de ces opérations s'élève à 41 858,70 € HT.
Le reste à charge pour la commune s'élève à 14 494,03 €.
Il est proposé d'accorder à la commune de Dernancourt un fonds de concours de :

- 3 364 € pour les plantations
- 1 880 € pour l'abri-bus.

Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération et qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,
Vu les courriers de la commune de Dernancourt en date du 8 juillet et du 25 août 2026,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 3 364 € maximum à la commune de Dernancourt pour la plantation de 90 arbres afin de créer une allée mémorielle en hommage aux bataillons australiens de la Première Guerre mondiale,
- approuve le versement d'un fonds de concours de 1 880 € maximum à la commune de Dernancourt pour la construction d'un abri-bus,
- approuve la convention fixant les modalités de versement de ces fonds de concours avec la commune de Dernancourt, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36B_092026-DE

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

FRANCK BEAUVARLET

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

ELINA MAINGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 080-248000747-20260928-DEL36B_092026-DE